

## Compétitivité et attractivité de la France

### Note de synthèse

*Le présent document expose les conclusions du groupe de travail « Compétitivité et attractivité de la France ».*

Le constat : comme l'a clairement mis en évidence le récent rapport de Louis Gallois<sup>1</sup>, la France souffre d'un problème structurel de compétitivité. Avec un taux de chômage supérieur à 10 %, un déficit de nos administrations d'environ 90Md€ en 2012, une dette publique supérieure à 1 800Md€ et un déficit commercial abyssal (71Md€) creusant le déficit de notre balance des transactions courantes (40Md€), **notre pays est dans une situation grave**. Les entreprises, moteur de la croissance et de l'emploi, affichent des taux de marge qui se dégradent mois après mois (28,1 % au deuxième trimestre de l'année, soit le niveau le plus bas depuis 1985, voir annexe statistique). La croissance mondiale ralentit et la zone euro est déjà en récession. Dans ce contexte préoccupant, une action urgente et forte s'impose pour redonner des marges aux entreprises. **Sans marges des entreprises, il n'y aura ni investissements, ni redressement de l'emploi, ni croissance, ni réduction du déficit public**. En effet, l'absence de marges des entreprises pèse sur leur capacité d'autofinancement au moment où leur situation financière exclut toute augmentation de leur endettement. Or, sans investissements, il n'y aura pas de renforcement de la compétitivité et, partant, pas de redressement des comptes publics. Le 6 novembre dernier, le Gouvernement a présenté son « *Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi* », dans lequel figurent 35 décisions visant à décliner sa stratégie économique pour le quinquennat.

L'objectif : la priorité de la politique économique doit être de rétablir la capacité de la France à attirer l'investissement, qui passe nécessairement par un rétablissement des marges des entreprises. Cet objectif semble partagé par le Gouvernement, qui souhaite « *redonner aux entreprises les moyens d'un repositionnement offensif durable dans la concurrence internationale, pour celles qui y sont directement exposées* ». Le rapport Gallois et le pacte du Gouvernement reconnaissent le problème de compétitivité des entreprises françaises, tant en matière de coût du travail que sur certains facteurs qualitatifs (recherche, formation). Le plan du Gouvernement peut constituer la première étape du redressement de la compétitivité de la France.

La stratégie : l'AFEP recommande trois grands axes de réforme :

- 1- Réduire les dépenses publiques par des réformes structurelles
- 2- Alléger le coût du travail
- 3- Garantir un environnement fiscal favorable, puis stable, aux entreprises

#### 1. Réduire les dépenses publiques par des réformes structurelles

Avec près de 1 120 Md€ de dépenses collectives en 2011, la France présente un taux de dépenses publiques très élevé (56,0 % du PIB), qui la classe en deuxième position de l'OCDE derrière le Danemark (57,9 %) et plus de 10 points au-dessus de notre voisin allemand. Les entreprises sont conscientes des efforts récents réalisés par les pouvoirs publics pour engager la réduction du déficit des administrations publiques. La consolidation budgétaire est nécessaire et doit être poursuivie afin de crédibiliser nos engagements européens et d'éviter une envolée du coût du financement de notre dette souveraine. Toutefois, à l'heure des arbitrages, il apparaît un biais très net du gouvernement

<sup>1</sup> « *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française* », Louis Gallois, 5 novembre 2012.

en faveur de la hausse des prélèvements obligatoires et au détriment de la réduction des dépenses publiques. La programmation budgétaire pour 2013 prévoit une hausse des prélèvements obligatoires devant fournir les deux tiers de l'effort global. Le taux de dépenses publiques dans le PIB est d'ailleurs stable d'une année sur l'autre (56,3 %), ce qui signifie qu'elles progresseront encore de 2,6 % en valeur l'an prochain. Au total, l'effort structurel de réduction du déficit (1,9 point de PIB d'ajustement), soit la somme des mesures nouvelles en recettes et d'économies en dépenses, repose pour plus de 80 % sur des hausses d'impôts (1,6 point) et pour moins de 20 % sur des efforts de maîtrise de la dépense (0,3 point).

La trajectoire pluriannuelle du Gouvernement prévoit une baisse du poids des dépenses publiques de 3,2 points entre 2012 et 2017 et une hausse des prélèvements obligatoires de 1 point (voir tableau annexe). Les prélèvements massifs décidés pour 2013 font suite à trois années de fortes hausses : au total, près de 4 points de prélèvements obligatoires supplémentaires depuis 2010, contre ... 0,3 point de PIB de baisse de la dépense ! Quelle que soit la conjoncture, **l'intégralité de l'effort, 3 points de PIB (ou plus selon l'atteinte de l'objectif des 3 % de déficit en 2013), pour arriver à l'équilibre des comptes publics en fin de mandat doit nécessairement reposer sur des économies en dépenses.** Or la trajectoire du gouvernement prévoit encore des hausses de prélèvements en 2014 et en 2015. L'annonce du pacte de compétitivité, financé en partie par 10Md€ d'économies supplémentaires (voir plus bas) à trouver d'ici à 2016 s'intègre dans cette nécessité.

Un redressement pérenne des comptes doit nécessairement passer par des efforts soutenus de réduction des dépenses afin de limiter le recours aux prélèvements obligatoires, dont le niveau très élevé (plus de 46 % du PIB en 2013) pèse sur l'activité économique. En effet, toutes les stratégies réussies de désendettement (Suède, Canada, cf. annexe) ont reposé avant tout sur une **réforme structurelle de l'action publique** permettant des gains d'efficience. D'un point de vue académique, de nombreuses études valident cette thèse<sup>2</sup>.

Si l'Etat a amorcé une dynamique de baisse de ses effectifs (-150 000 en 5 ans), celle-ci a été interrompue lors du collectif de juillet 2012 (5 500 créations nettes de postes depuis). Par ailleurs, un récent rapport de l'Inspection générale des finances<sup>3</sup> pointe du doigt le caractère inflationniste de ses « agences » (opérateurs de l'Etat, organismes divers d'administration centrale...) tant en termes de moyens humains (plus de 400 000 agents) que de moyens financiers (50Md€, soit 20 % du budget général de l'Etat). Un véritable chantier de rationalisation s'impose donc rapidement, le plus urgent étant de mettre fin aux « points de fuite » permettant à l'Etat d'afficher une gestion rigoureuse alors qu'il ne fait que transférer des activités, ce qui engendre des coûts de coordination (l'IGF estime que 1 500 agents de l'Etat sont affectés à la tutelle des opérateurs !).

Outre cet aspect, deux chantiers prioritaires doivent être ouverts : la rationalisation des effectifs des administrations publiques locales (**+350 000 entre 1999 et 2008 hors décentralisation** selon l'audit de la Cour des comptes de juillet 2012), et la réforme de certains dispositifs de notre système de protection sociale (46 % des dépenses publiques, devant l'Etat et les collectivités locales) ;

Plusieurs pistes de travail pourraient être explorées : la rationalisation des compétences des collectivités locales (qui représentent 10 % du stock total de dette) permettrait de gagner du temps dans les décisions. La suppression d'au moins un échelon de collectivité devrait être étudiée, ce qui permettrait une réduction des frais de structure. L'utilisation des technologies numériques peut également se traduire par des gains de productivité importants. Par ailleurs, un éventuel élargissement de leur autonomie fiscale n'est pas opportun, la priorité étant qu'elle maîtrise mieux leurs dépenses. En matière sociale, un travail sera à mener concernant les dépenses d'assurance chômage en vue de la renégociation de la convention Unédic (durée d'affiliation requise pour avoir droit à une indemnisation trois fois plus importante en Allemagne, durées maximales d'indemnisation du chômage deux fois moins importantes outre-Rhin), les dépenses de santé liées

<sup>2</sup> Voir en particulier « *The output effect of fiscal consolidation* », Alesina, Favero et Giavazzi, août 2012 et le chapitre 3 du *World economic outlook* du FMI d'octobre 2010. Le Gouvernement s'appuie sur une étude récente qui soutient, elle, l'ajustement par les recettes (voir « *Successful austerity in the USA, Europe and Japan* », FMI, juillet 2012).

<sup>3</sup> « *L'Etat et ses agences* », rapport n° 2011-M-044-01, mars 2012.

aux affections de longue durée en s'appuyant sur les compétences des entreprises du secteur de la santé (100Md€, soit plus de 60 % des dépenses d'assurance maladie du fait d'une forte croissance des effectifs), et les dépenses de retraite dans le cadre de la réforme prévue dans les années à venir. A plus court terme, la désindexation des pensions pourrait être décidée. En outre, il pourrait être envisagé de revoir notre système de prestations familiales, notamment dans le cas où un allègement total ou partiel (voir plus bas) des cotisations familiales venait à être décidé.

Propositions AFEP :

- Mettre à profit le futur acte de décentralisation auquel s'est engagé le Gouvernement pour clarifier les compétences des collectivités locales, supprimer un échelon et réduire de façon significative le nombre de fonctionnaires. Cet acte de décentralisation ne doit pas conduire à une hausse de la pression fiscale locale par le biais d'une autonomie sur les taux de la CVAE ;
- Promouvoir l'administration numérique avec des gains d'efficacité à la clé. Les technologies de l'information constituent un vecteur fort de transformation pour améliorer les services publics, mieux gérer les actifs des administrations et dégager des gains de productivité. Une étude récente montre que 2,5Md€ d'économies annuelles pourraient être générées grâce à l'utilisation accrue des TICs par l'administration française<sup>4</sup>.
- Travailler concrètement à la réforme des dispositifs de protection sociale les plus coûteux (maladie, retraite) ou pouvant faire l'objet de gains d'efficacité (assurance chômage) avec un objectif central : rétablir rapidement l'équilibre de ces régimes, dont les dépenses courantes n'ont pas à être couvertes par l'emprunt.

## 2. Alléger le coût du travail

En matière de coût du travail, le constat est clair. La France fait partie des pays où il est le plus élevé : en effet, notre pays se classe en 4<sup>e</sup> position de l'UE27 (34,2€) en termes de coût horaire de la main d'œuvre, et l'Allemagne en 8<sup>e</sup> position (30,1€)<sup>5</sup>. A l'exception de la Belgique, la France est en réalité en première position si l'on considère le cercle plus restreint des membres de la zone euro. S'il est vrai que l'écart avec l'Allemagne dans le secteur industriel manufacturier est limité et à l'avantage de la France (environ 0,20€<sup>6</sup>), force est de constater que la dynamique des coûts salariaux unitaires (qui tiennent compte de la productivité) a été beaucoup plus soutenue en France du fait, notamment, de la maîtrise des salaires et des cotisations outre-Rhin dans les années 2000 et de la poursuite de la hausse des salaires réels en France. **Au total, la progression des coûts salariaux unitaires a été supérieure de 10 points à celle de l'industrie allemande sur la période 2000-2008<sup>7</sup>.**

Compte tenu de nos handicaps, le redressement de notre compétitivité passe par des mesures portant à la fois sur les coûts et sur le « hors coût » (innovation, R&D etc.). C'est ce deuxième paramètre qui prédomine à long terme. Dans cette perspective, la question du prix de l'énergie est naturellement centrale. **Toutefois, la situation critique de faiblesse des marges des entreprises décrite plus haut impose un plan d'action à horizons différenciés : une baisse rapide et conséquente du coût du travail pour redonner des marges aux entreprises et, grâce à des efforts soutenus d'innovation, une nécessaire montée en gamme de nos produits** qui ne portera ses fruits qu'à moyen terme. L'allègement du coût du travail doit cibler les salaires moyens (2 SMIC et plus), qui n'entrent actuellement pas dans le cadre de la plage de l'allègement dit « Fillon » sur les bas salaires, dont le barème (réduction dégressive entre 1 et 1,6 fois le SMIC) profite essentiellement au secteur abrité. En effet, **l'objectif premier du choc de compétitivité doit être de redresser notre**

---

<sup>4</sup> « L'innovation numérique pour des services publics plus efficaces », IBM France, septembre 2012. Trois exemples peuvent être avancés : l'e-formation (400M€), la gestion d'actifs informatisée (400M€), la réduction des indus et de la fraude (500M€).

<sup>5</sup> Moyenne 2011 sur l'ensemble des salariés de l'économie marchande, Eurostat, avril 2012.

<sup>6</sup> Cf. étude de l'INSEE sur « Le coût de la main d'œuvre : comparaison européenne 1996-2008 », 2012.

<sup>7</sup> « Les prélèvements fiscaux et sociaux en France et en Allemagne », Cour des comptes, mars 2011.

**commerce extérieur** en favorisant les entreprises exportatrices et/ou soumises à la concurrence internationale.

Pour financer le transfert de cotisations, outre la baisse des dépenses, un relèvement de la TVA (taux normal et, éventuellement, taux réduits) doit être privilégié : en faisant contribuer les importations au financement de notre protection sociale, il favorise la production en France. En outre, la France dispose d'une marge en matière de taux normal de TVA par rapport aux autres pays européens (19,6 % contre 21 % en moyenne dans l'UE). La piste de la CSG ne semble pas devoir être privilégiée pour au moins deux raisons : elle n'aurait pas d'effet sur le solde extérieur et ponctionnerait le revenu disponible de l'ensemble des ménages (salariés, détenteurs de capital, inactifs), ce qui poserait des questions d'acceptabilité de la réforme et un problème de financement de l'économie (notamment en cas d'augmentation importante de la CSG sur les revenus du capital).

Comme l'AFEP, Louis Gallois propose de « *créer un choc de compétitivité en transférant une partie significative des charges sociales jusqu'à **3,5 SMIC (30Md€)** vers la fiscalité et la réduction de la dépense publique. Ce transfert concernerait pour 2/3 les charges patronales, et pour 1/3 les charges salariales. Le financement de la mesure serait assuré par un panier de recettes (taux intermédiaires de TVA, CSG, fiscalité écologique, fiscalité immobilière, niches fiscales, transactions financières) et, en complément, par une réduction de la dépense publique* ».

Propositions AFEP :

- Sur une période courte (2 ans maximum), baisser le coût du travail par réduction des cotisations sociales (par exemple de la branche famille) pour un montant d'au moins 30Md€ afin de redonner des marges aux entreprises soumises à la concurrence internationale ;
- Financer le transfert de cotisations par une hausse de la TVA (taux normal et/ou réduits), afin d'éviter d'augmenter le coût de financement des entreprises (CSG capital notamment) et par des réformes structurelles permettant de réduire les dépenses ;
- Limiter l'évolution du SMIC à la stricte application de la formule actuelle (pas de « coup de pouce ») et inscrire son éventuelle réforme dans une logique pro-compétitivité.

Le Gouvernement a décidé de mettre en place un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) de **20Md€** financé pour moitié par des hausses de prélèvements (TVA, fiscalité écologique) et pour moitié par des réductions de dépenses. Le montant du CICE sera calculé en proportion de la masse salariale brute de l'entreprise hors salaires supérieurs à **2,5 SMIC**.

Le Gouvernement a fait le choix d'un crédit d'impôt imputable sur l'impôt sur les sociétés (ou l'impôt sur les revenus pour les sociétés individuelles) avec une montée en charge progressive sur 3 ans (pas d'impact en 2013, puis 10Md€ en 2014, 15Md€ en 2015 et 20Md€ en 2016). Si un allègement des prélèvements obligatoires des entreprises de 20Md€ représente un effort appréciable, deux réserves doivent être formulées : en premier lieu, la montée en charge présente un risque de dilution des effets de la mesure ; ensuite, il ne s'agit pas à proprement parler d'un allègement du coût du travail, les prélèvements sociaux demeurant à leur niveau actuel. La mise en place du CICE ne doit pas conduire à éluder le sujet des cotisations patronales et du coût du travail dans le débat en cours sur le financement de la protection sociale (un rapport du Haut conseil du financement de la protection sociale sera d'ailleurs remis au Gouvernement au cours du premier semestre 2013). Le ciblage de la mesure gouvernementale est orienté vers le soutien à l'emploi peu qualifié. En matière de financement du CICE, le partage en parts égales entre hausses des prélèvements (notamment TVA) et baisse des dépenses est positif et doit être salué.

### 3. Garantir un environnement fiscal favorable, puis stable, aux entreprises

Dans une économie mondialisée, le constat est que la fiscalité des entreprises s'inscrit dans un contexte international de forte concurrence pour attirer les bases taxables. Elle devient un enjeu de premier plan pour les grandes entreprises comme pour les Etats. Dans ce contexte, la fiscalité ne devrait pas être conçue comme un instrument punitif ou de pur rendement mais plutôt comme un **levier incitatif** visant, d'une part, à **affirmer l'attractivité de notre territoire** et, d'autre part, à **favoriser un actionnariat national** nécessaire au bon équilibre de nos sociétés et au financement de notre économie. L'apport de fonds propres par les actionnaires doit ainsi être encouragé, ce qui est incompatible avec le cumul de l'ISF et d'un taux de prélèvement obligatoire marginal de 65 % sur les revenus du capital (IS + IR + prélèvements sociaux sur les dividendes).

Or les décisions récentes des pouvoirs publics vont à l'encontre de ces principes : **20 milliards de prélèvements obligatoires nouveaux sur les entreprises en 2012 et 2013** (qui s'ajoutent à tous les coûts de production déjà supportés), alourdissement de la fiscalité du capital, pénalisation du financement par l'endettement, stigmatisation des grandes entreprises et des hauts revenus... **Cette stratégie est contre-productive**. Comme indiqué plus haut, le redressement des comptes publics passe avant tout par des efforts réels en dépenses, les marges de relèvement des prélèvements obligatoires étant nulles (46,3 % du PIB !).

Il convient de donner de la lisibilité aux entreprises en stabilisant à moyen terme (cinq ans) les grands paramètres du système (crédit d'impôt recherche par exemple). Cette nécessaire modération normative n'est pas incompatible avec des réformes fiscales ambitieuses (baisse du taux nominal de l'impôt sur les sociétés en contrepartie d'un élargissement de l'assiette, création d'une « IP box »...). Enfin, il semble crucial de bien articuler la fiscalité des entreprises avec l'autre volet de la politique fiscale, celle des personnes physiques. En effet, la présence du siège des entreprises en France passe également par la présence du personnel qui lui est attaché.

Louis Gallois a proposé de nombreuses mesures en la matière, notamment de pérenniser cinq dispositifs fiscaux, dont le crédit d'impôt recherche, de baisser de façon limitée l'IS pour les bénéficiaires réinvestis et la taxation des rachats d'actions, d'allonger la durée des contrats d'assurance vie par une adaptation de leur régime fiscal (avantager fiscalement les contrats en unités de comptes vs les contrats en euros), de créer un mécanisme « PEA-PME », de stabiliser le régime fiscal des FCPI et des FIP (éventuellement en relevant les plafonds de versement).

Propositions AFEP :

- Engager dès à présent une réforme de l'impôt sur les sociétés (baisse des taux, élargissement de l'assiette) ;
- Réformer la fiscalité du capital pour rejoindre la moyenne européenne ;
- Rationaliser les prélèvements obligatoires sur les facteurs de production.

Deux mesures décidées par le Gouvernement visent à répondre aux demandes de l'AFEP. Il convient cependant de noter que le Gouvernement ne revient sur aucune des évolutions fiscales des dernières lois de finances :

- Décision n° 1 : dans le cadre de la mise en place du CICE, il souhaite « moderniser l'impôt sur les sociétés sans réduire les recettes publiques » (rendement constant, élargissement d'assiette, modulation des taux) ;
- Décision n° 26 : un paquet « Stabilité fiscale et amélioration de la relation entre contribuables et administration fiscale » est également annoncé, avec une décision importante (stabilisation des cinq dispositifs fiscaux proposés par L. Gallois, dont le crédit d'impôt recherche) et des orientations en matière de relations entreprises-administration.

Le problème de la fiscalité du capital, qui a atteint des niveaux déraisonnables, doit être abordé par le Gouvernement alors que le cadre fiscal du financement des entreprises est déterminant.

En matière d'impôt sur les sociétés, la stratégie du Gouvernement reste à préciser : si l'AFEP est favorable à une convergence de l'IS au sein de l'UE, le postulat selon lequel la France serait dotée d'un IS à taux élevé et d'une assiette étroite est erroné.

\*\*\*

## Annexe 1 – Les expériences réussies de désendettement à l'étranger

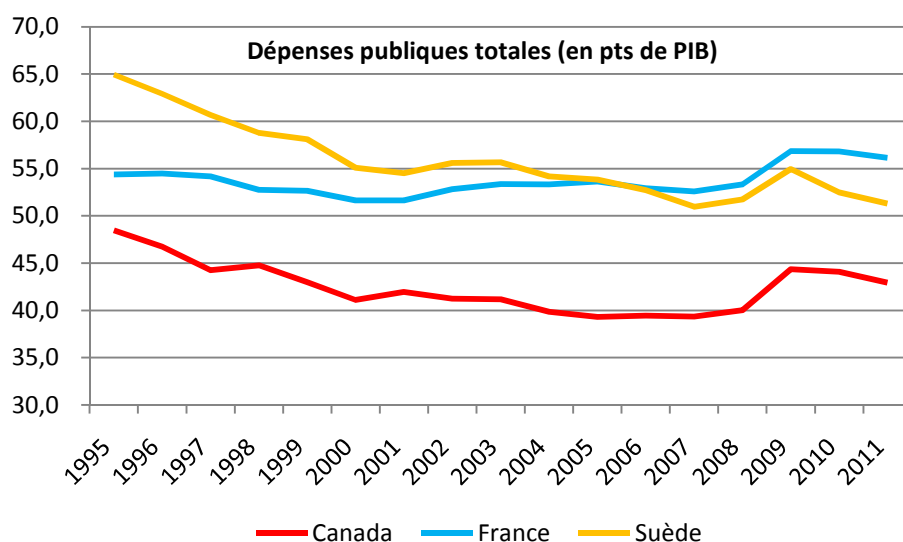
Dans le contexte actuel de crise des dettes souveraines européennes, il est utile de prendre du recul pour étudier les épisodes similaires dans l'histoire récente. En l'occurrence, deux pays développés (la Suède et le Canada) ont connu des périodes d'endettement élevé au milieu des années 1990 et ont réussi à en sortir grâce à une réduction vigoureuse des dépenses publiques qui n'a pas nui à leur développement économique. Cette annexe vise à présenter les deux cas, et à mettre en regard la trajectoire suivie par la France.

### La Suède

En 1995, les engagements financiers bruts<sup>8</sup> de la Suède représentaient 81% du PIB, soit 18,5 points de plus que la France. Outre la réforme de la procédure budgétaire, le pays a procédé à une audacieuse modernisation de ses services publics en réduisant le nombre de ministères à 13 et en créant 300 agences publiques chargées de mettre en œuvre les différentes politiques publiques. Chaque agence est depuis lors responsable de son budget d'exploitation, et la gestion des ressources humaines leur est confiée (rémunérations, recrutement). En outre, les effectifs de la sphère publique ont été réduits de 15%. Ceci a permis à la dépense publique de diminuer de 10 points de PIB en cinq ans, soit 2 points de PIB par an. En 2000, la dette avait déjà diminué de 17 points de PIB, croisant la courbe de la dette française.

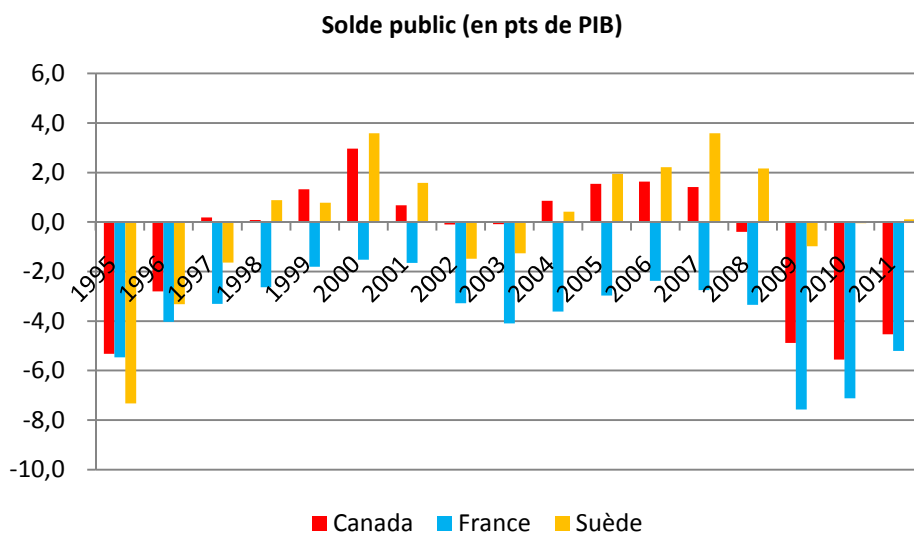
### Le Canada

En 1995, les engagements financiers bruts du pays représentaient 101,6% du PIB, soit 39 points de plus que la France. Un vaste processus d'audit de 6 mois a précédé la phase des décisions, qui a engagé une réduction de la dépense de 20% en trois ans. L'emploi public a été réduit de 15%, et les salaires publics gelés pendant trois ans. Ceci a permis à la dépense publique de diminuer de 7,5 points, soit 1,5 point de PIB par an. Cinq ans plus tard, l'endettement avait diminué de 19 points.

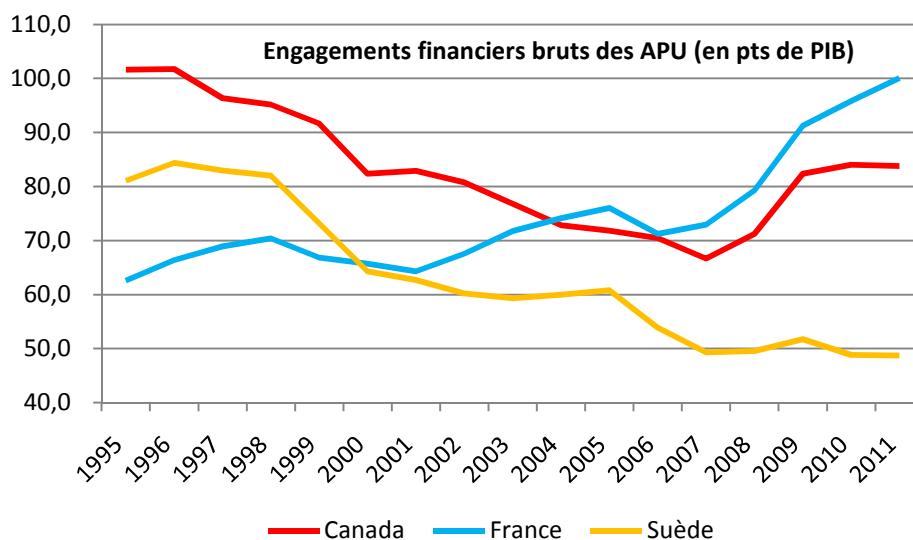


Source : OCDE.

<sup>8</sup> Il s'agit là d'un périmètre de dette plus large que celui usuellement retenu en Europe (déficit maastrichtien). Pour les besoins de l'exercice, les comparaisons se feront donc sur ce critère.



Source : OCDE.

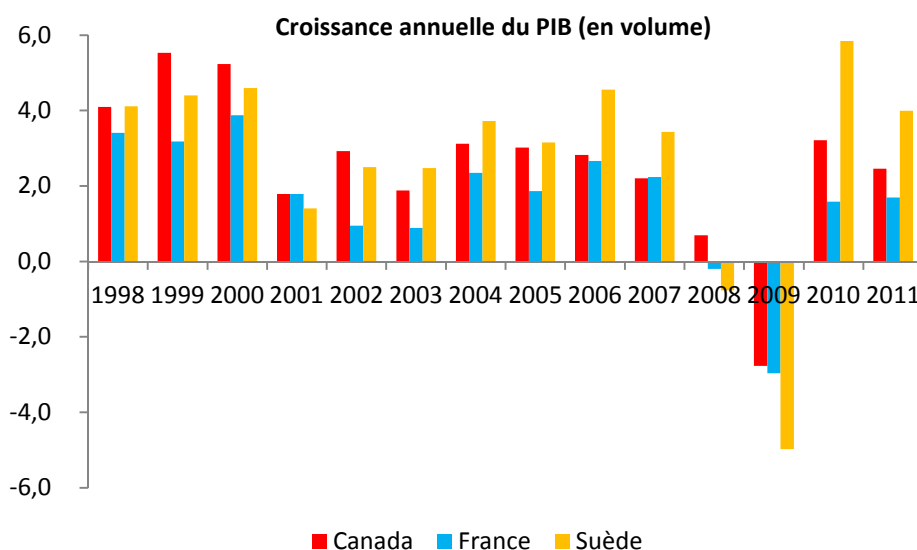


Source : OCDE.

A chaque fois, c'est bien le facteur dépenses qui explique le désendettement du Canada et de la Suède et, *a contrario*, l'endettement croissant français : en effet, les recettes publiques ont augmenté à la même vitesse dans les trois pays entre 1995 et 2000. Ces résultats sont amplifiés si l'on considère une période plus longue (1995-2005) : alors que la part des recettes en points de PIB diminuait au Canada et en Suède, elle augmentait en France ; or la dette des deux premiers a diminué dans l'intervalle de, respectivement, 30 et 20 points alors que celle de la France augmentait de plus de 13 points.

D'un point de vue macroéconomique, il est souvent avancé que les politiques de consolidation budgétaire pèsent sur la croissance et peuvent même avoir des effets récessifs. Cette affirmation doit être nuancée, car elle dépend essentiellement de la nature des ajustements opérés (selon le type de prélèvement obligatoire relevé, ou la catégorie de dépense réduite). En l'espèce, l'observation des chiffres de la croissance comparée des deux pays ayant réussi leur désendettement et ceux de la France montre bien que la réduction du déficit chez les premiers n'a entraîné ni ralentissement ni récession. Au contraire, la croissance moyenne française sur la période 1998-2007 a été inférieure d'un point à celle de la Suède et du Canada.





Source : OCDE.

\*\*\*

L'étude qui précède ne prétend pas expliquer de façon exhaustive la trajectoire de désendettement suivie par le Canada et la Suède, ni détailler chacune des composantes ayant conduit à la situation qui prévaut aujourd'hui dans les pays considérés. Néanmoins, elle fait apparaître les faits saillants suivants :

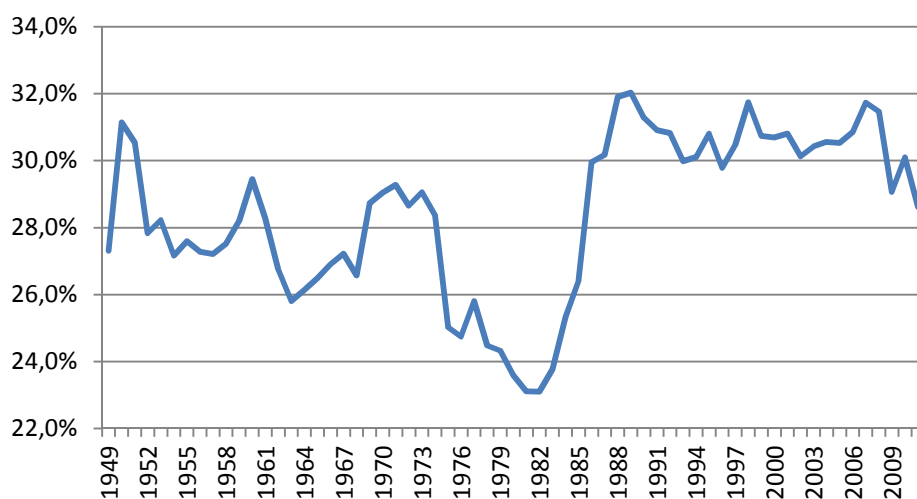
- Il est possible de réduire fortement un endettement élevé dans un calendrier compatible avec un mandat exécutif de 5 ans
- La réduction de la dépense publique est la seule stratégie permettant de rétablir durablement les comptes publics
- Cette politique nécessite concertation en amont et décision en aval dans un délai rapproché fixé à l'avance
- Il est faux de prétendre de façon générique que la baisse de la dépense publique a des conséquences négatives sur la croissance : si l'inverse peut également être contesté, force est de constater que l'opportunité de concilier désendettement par la réduction de la dépense publique et croissance économique est réelle.

## Annexe 2 – Données de cadrage

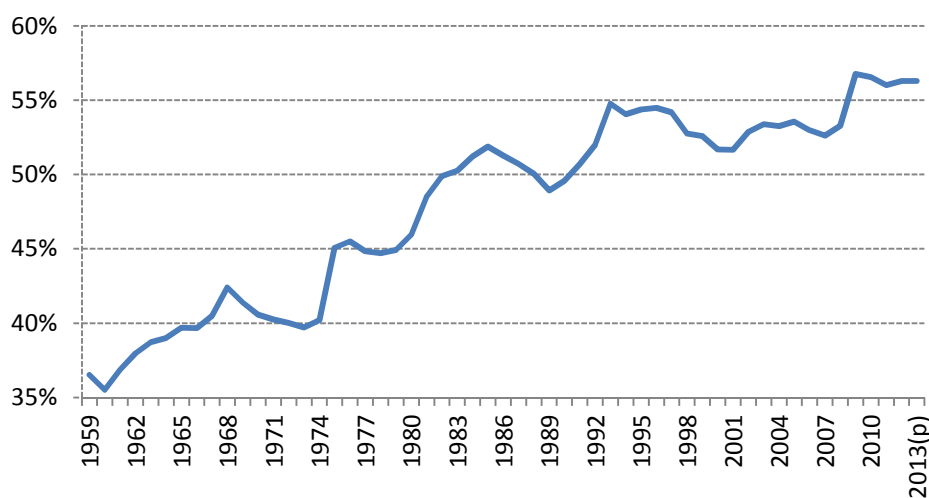
en pts de PIB	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Solde structurel (en pts de PIB potentiel)	-3,6	-1,6	-1,1	-0,5	0,0	0,0
Solde public	-4,5	-3,0	-2,2	-1,3	-0,6	-0,3
dont Etat	-3,7	-2,5	-2,0	-1,5	-1,2	-1,0
dont organismes divers	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,0	-0,1
dont collectivités locales	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,1	0,1
dont sécurité sociale	-0,5	-0,2	0,0	0,3	0,6	0,8
Taux de prélèvements obligatoires	44,9	46,3	46,3	46,2	46,2	45,9
Taux de dépenses publiques	56,3	56,3	55,4	54,4	53,7	53,1
Ratio de dette publique	89,9	91,3	90,5	88,5	85,8	82,9

Source : loi de programmation des finances publiques 2012-2017.

### Evolution du taux de marge des sociétés non financières



### Taux de dépenses publiques en % du PIB



Source : INSEE, prévisions du Gouvernement pour 2012 et 2013.